



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**2020**

# INTRODUCTION

- **Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) introduit en 2016 reste un préalable obligatoire au vote du budget primitif et doit toujours avoir lieu dans les deux mois qui précèdent son adoption.**
- **Son objectif reste d'exposer les contraintes externes qui pèsent sur la situation financière de la collectivité et d'exposer les orientations budgétaires en terme de fonctionnement, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.**
- **Il doit contenir des éléments d'information sur la structure de la dette, sur le personnel, les engagements pluriannuels et la structure des dépenses envisagées.**
- **Il fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal.**

# INTRODUCTION

- **Le budget primitif 2020 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 décembre 2019.**
- **A cette date, l'exercice en cours ne sera pas terminé. En conséquence, sans compte administratif adopté, il n'y aura pas reprise des résultats comme à l'accoutumée.**
- **Ce n'est qu'après les élections municipales de mars 2020 qu'un budget supplémentaire reprendra ces résultats.**

## LA CONJONCTURE NATIONALE

- **L'objectif affiché de l'Etat reste le redressement des comptes de la Nation.**
- **La loi de finances pour 2020 est bâtie sur une hypothèse de croissance de 1,3% qui permettrait d'atteindre un déficit de 2,2% du PIB (3,1 en 2019) et de contenir la dette nationale à 98,7% du PIB.**
- **La masse des dotations de l'Etat serait constante, mais ce sont les collectivités qui autofinanceront les augmentations programmées de la DSU et de la dotation d'intercommunalité.**
- **Cependant, certains mécanismes font que BOLBEC ( Commune la plus importante d'une intercommunalité « riche ») continuera de subir l'écrêtement de sa dotation forfaitaire entraînant une nouvelle baisse de la DGF.**
- **Conformément aux engagements pris par le président de la République, le dégrèvement de taxe d'habitation passe à 80% des foyers en 2020 et doit être compensé par l'Etat.**

# LES ORIENTATIONS 2020

## LES DOTATIONS DE L'ETAT:

- IL est trop tôt pour que nous en ayons connaissance. Cependant, les éléments dont nous disposons nous amène à faire de prudentes estimations.
- En 2020, la Dotation Forfaitaire pourrait s'élever à 1 025 034 €. Cependant, « notre richesse » due au mode de calcul de notre potentiel financier fait que nous serons sans doute écrêtés de près de 102 208 €.
- En revanche, notre DSU avec un montant estimé de 815 318 € devrait progresser de 32 930 €.
- La DGF (DF+DSU) devrait donc passer à **1 840 352 € soit une baisse de 69 278 € (-3,63 %)**.

## LES ORIENTATIONS 2020

Enfin, les compensations fiscales devraient se décomposer ainsi:

	2017	2018	2019	2020 (estimé)
Dotation unique des compensations spécifiques de taxe professionnelle	14 660 €	0 €	0 €	0 €
Compensation des exonérations de TH	202 991 €	210 567 €	230 560 €	230 560 €
Compensations FB (personnes âgées)	2 704 €	2 917 €	2 939 €	3 036 €
Compensations FB (exonérations longue durée)	3 093 €	5 309 €	9 173 €	9 356 €
Foncier non bâti	5 329 €	4 656 €	4 654 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>228 777 €</b>	<b>223 449 €</b>	<b>242 672 €</b>	<b>242 952 €</b>

# LES ORIENTATIONS 2020

- En 2019, BOLBEC était au 213<sup>ème</sup> rang DSU. Ce classement compte tenu de l'ensemble des paramètres pris en compte ne devrait que peu varier en 2020. En conséquence, l'agglomération sera amenée de nouveau prendre en charge la participation communale au FPIC (176 000 €) dans le cadre du régime dérogatoire adopté depuis plusieurs années par Caux Seine Agglo. Il est important de rappeler que sans ce régime, la participation de la ville dépasserait 400 000 €.
- La dotation de Solidarité Communautaire de 165 886 € instituée en 2017 par la CVS pourrait être maintenue cette année.
- Le Projet de loi de Finances ne prévoit pas de baisse de la dotation de l'Etat aux départements au titre du FDPTP. On peut donc estimer que cette dotation départementale sera égale en 2020 à savoir, 101 257 €.

# LES ORIENTATIONS 2020

## LA FISCALITE:

- **Le projet de budget 2020 est bâti avec notre volonté d'un maintien des taux à leur niveau actuel.**
- **La loi de finances pour 2020 ne prévoit pas d'augmentation forfaitaire des bases. Si le texte devait être amendé, cette augmentation serait au maximum de 0,9%. Par prudence, notre projet de budget sera donc construit à bases fiscales égales**
- **La suppression progressive de la taxe d'habitation se poursuit en portant le taux de dégrèvement à 80%. Les collectivités restent compensées intégralement**



## LA FISCALITE

Le tableau ci-dessous montre que même si depuis 2016, la direction départementale des finances publiques a entamé une campagne de revalorisation des bases fiscales de BOLBEC, celles-ci restent faibles, comparées à d'autres collectivités. Elles ne représentent que **47% des bases moyennes de TH** de la strate et sont **inférieures de 24,5% des bases de FB**.

Années	Taxes	BOLBEC	Strate 10/20 000 hab.	Caux Seine Agglo	Département
2014	TH	623	1 361	744	
	FB	973	1 276	1 280	1 123
2015	TH	658	1 412	775	
	FB	968	1 310	1 296	1 142
2016	TH	610	1 397	760	
	FB	991	1 333	1 310	1 167
2017	TH	629	1 400	748	
	FB	999	1 343	1 238	1 184
2018	TH	652	1402	758	
	FB	1020	1351	1253	1212

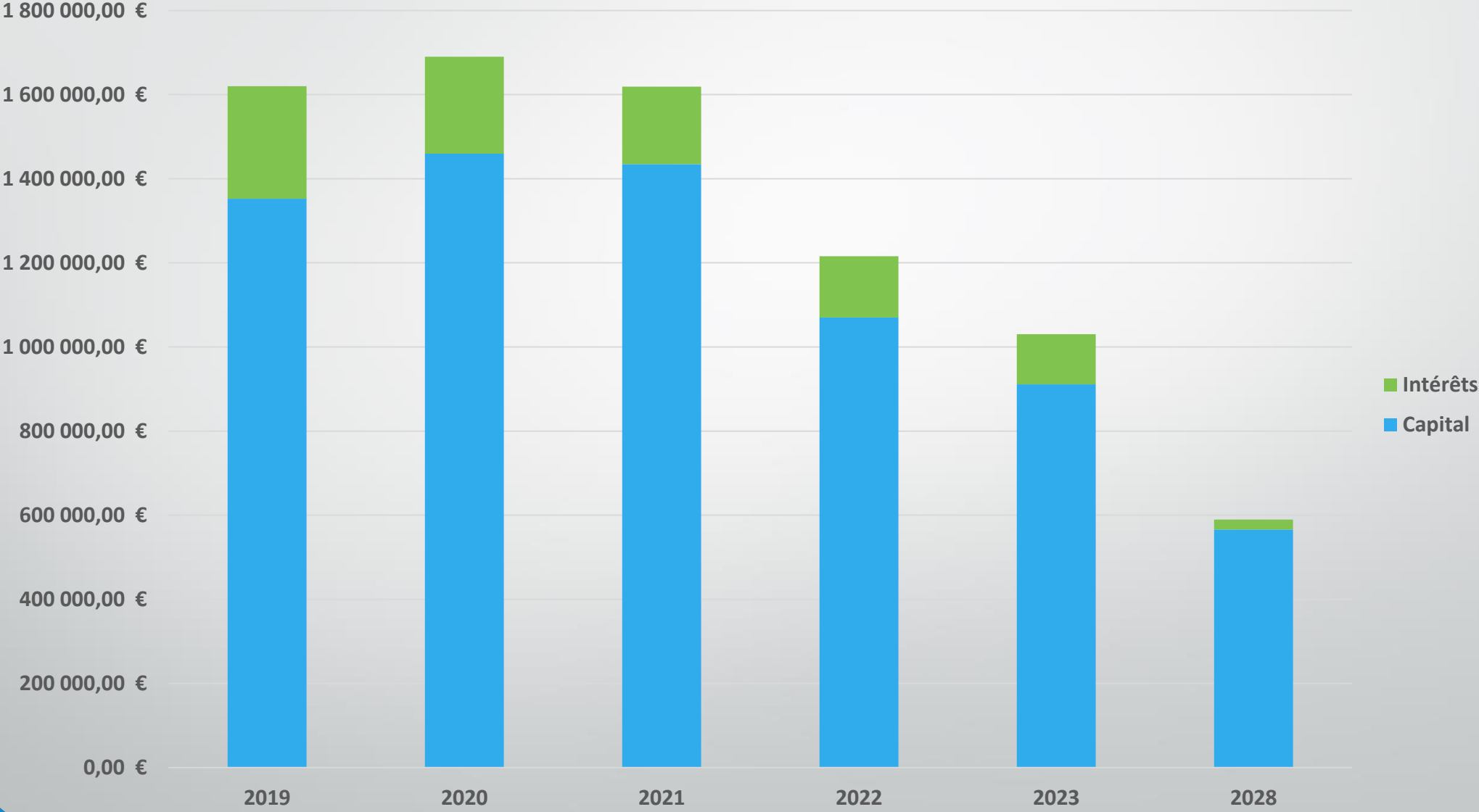
## LES ORIENTATIONS 2020 LA DETTE

### La dette communale en 2020 (sans emprunt nouveau):

❖ Encours:	10 445 285 € (9 334 836 € en 2019)
❖ Taux moyen annuel:	2,46% (2,90% en 2019)
❖ Durée de vie résiduelle:	9 ans et 4 mois (8 ans et 7 mois)
❖ Ratio de désendettement:	3 ans et 6 mois (4 ans et 2 mois)
❖ Annuité en €/habitant:	142 (136 en 2019)
❖ Encours en €/habitant:	737 (860 en 2019)
❖ Encours/Recettes réelles de fonctionnement:	53,87% (62,85% en 2019)

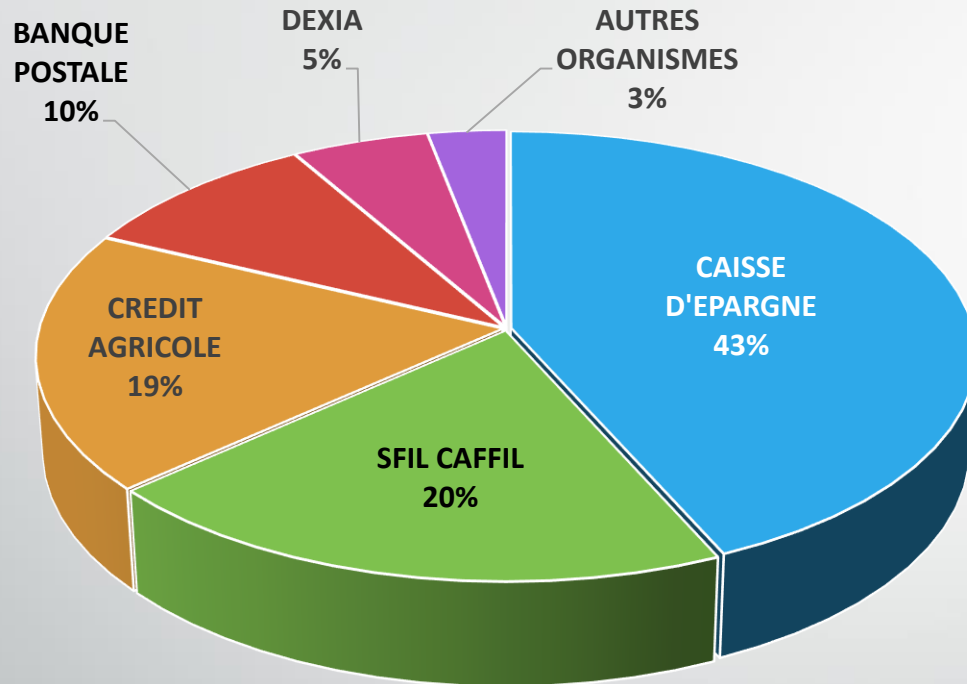
# LA DETTE

## Profil d'extinction



## LA DETTE

### Répartition par partenaire



- La Ville a 4 créanciers principaux, la Caisse d'Épargne, Le Crédit Agricole, SFIL CAFFIL (liquidateur de DEXIA) et la Banque Postale qui se répartissent 92% de la dette.
- 5 % détenus par DEXIA CL sont constitués par « un de nos emprunts à risque », l'autre étant détenu par la Caisse d'Épargne.
- Les autres prêteurs sont la Société Générale, la CAF, le Crédit Mutuel,...

# CHARTE GISSLER

Structures	I Indices en euros	II Indices inflation française ou zone euro ou écarte entre indices	III Ecart d'indices zone euro	IV Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	V Ecart d'indices hors zone euro	VI Autres indices
(A) Taux fixe simple; Taux variable simple; Echange de taux fixes contre taux variable ou inversement; Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique); taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	23 emprunts pour un encours de 9 683 545 € soit 92,71% de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2020.					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier.	1 emprunt pour un capital restant dû de 208 550 € au 1 <sup>er</sup> janvier 2020, soit 2 % de la dette.			1 emprunt pour un capital restant dû de 553 190 € au 1 <sup>er</sup> janvier 2020, soit 5,30 % de la dette.		
(C) Option d'échange (swap).						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé.						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5.						
(F) Autres types de structures.						

## LA DETTE

- L'équilibre budgétaire 2019 était obtenu par un emprunt de 2 000 000 €. La moitié a été réalisée. Le solde figurera dans les reports de crédits.
- **Entre 2008 et 2019** la ville s'est désendettée de:

➤ Remboursement en capital de la dette 2008/2019:	15 367 403 €
➤ Emprunts (2019 compris):	<u>12 057 713 €</u>
➤ <b>Désendettement:</b>	<b>3 309 690 €</b>
- Pour 2020, la commune aura de nouveau recours à un emprunt d'équilibre dont le montant n'est pas encore déterminé. Cependant, les fonds ne seront levés que si nécessaire.

## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2019, les effectifs du personnel peuvent être détaillés ainsi:

- **Catégorie A: 8 agents**
- **Catégorie B: 38 agents**
- **Catégorie C: 203 agents**

	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
<b>Titulaires et stagiaires</b>	<b>168</b>	<b>158,27</b>
<b>Non titulaires, remplaçants compris</b>	<b>81</b>	<b>42,71</b>
<b>Dont:</b>		
<b>Apprentis</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Instituteurs</b>	<b>6</b>	<b>0,54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>205,52</b>

## LE PERSONNEL

Voici leur répartition par filière:

➤ <b>Fonctionnels:</b>	<b>2 agents</b>
➤ <b>Administrative:</b>	<b>48 agents</b>
➤ <b>Technique:</b>	<b>124 agents</b>
➤ <b>Animation:</b>	<b>57 agents</b>
➤ <b>Sportive:</b>	<b>5 agents</b>
➤ <b>Médico-sociale:</b>	<b>12 agents</b>
➤ <b>Police municipale:</b>	<b>1 agent</b>



## LE PERSONNEL

- **La ville emploie au sein de ses équipes 4 apprentis au sein du service espaces-verts.**
- **En 2019, elle a également eu recours à 20 emplois saisonniers (40 mois de travail) et 8 « emplois-vacances » (8 mois).**
- **81 agents bénéficient d'avantages en nature. Pour 80 d'entre eux, il s'agit de repas pris dans le cadre de la restauration scolaire et pour 1 agent de logement.**
- **Dans un souci de continuité du service public, la commune a procédé en 2019 à des remplacements dans les services, notamment aux services techniques et à la cuisine centrale pour suppléer l'absence d'agents en congé de maladie et maternité ou pour combler des besoins de renfort. Il a également fallu recruter 7 animateurs supplémentaires pour les surveillances de restauration en raison de la hausse des effectifs.**

## LE PERSONNEL

**Les prévisions 2020 sont les suivantes:**

- **Des agents vont faire valoir leurs droits à la retraite mais pour l'heure, il est trop tôt pour en connaître le nombre exact. Les remplacements seront étudiés au cas par cas.**
- **Des recrutements indispensables sont prévus:**
  - **Remplacement d'un mi-temps thérapeutique et création d'un mi-temps au service finances,**
  - **Recrutement d'un directeur financier,**
  - **Recrutement d'un ingénieur,**
- **Maintien des 7 postes d'animateurs pour la surveillance de la restauration,**

## LE PERSONNEL

- Comme le montre le tableau ci-après, les frais de personnel sont maîtrisés en valeur absolue depuis quelques années.
- Cependant, ils représentent en moyenne sur cette période plus de 54% de nos dépenses de fonctionnement et environ 44% de nos recettes.
- En 2020, le coût du personnel constituera une dépense supérieure de 50% au produit des impôts locaux et presque 25% de plus que l'attribution de compensation versée par la CVS.
- La DGF (Dotation forfaitaire + DSU) ne couvrira que 22% des charges de personnel.
- Cela souligne la vigilance dont il faut faire preuve pour maîtriser l'évolution des dépenses de personnel, et surtout le manque de plus en plus important d'autonomie de nos finances.

## LE PERSONNEL

	CHARGES DE PERSONNEL	% D'ÉVOLUTION	% CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	% RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
2012	7 860 917		53,69%	45,53%
2013	7 817 789	- 0,55%	51,28%	41,11%
2014	7 968 783	1,93%	52,19%	44,42%
2015	7 888 294	- 1,01%	54,94%	47,01%
2016	7 754 522	- 1,70%	54,15%	42,00%
2017	7 786 773	0,42%	54,99%	42,68%
2018	7 958 146	2,20%	55,98%	42,04%
2019	8 106 980	1,87%	56,35%	49,34%
Total sur la période		3,16%		
<b>Moyenne annuelle</b>		<b>0,45%</b>	<b>54,20%</b>	<b>44,27%</b>

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Pour son fonctionnement, la collectivité est amenée à contracter avec divers partenaires par voie de concessions, de délégations de services publics, de marchés ou de conventions.

Certains de ces engagements durent plusieurs années.

On peut dénombrer:

- 2 concessions (électricité et gaz),
- 1 délégation de service public (exploitation et gestion de la MFE) qui s'achève le 31 décembre 2020 sur le renouvellement de laquelle il faudra s'interroger.
- 28 marchés pluriannuels (dont marchés de chauffage et d'éclairage public).

La liste de ces engagements est jointe en annexe au présent rapport.

# LE BUDGET 2020

## Les dépenses de fonctionnement:

- **Il est impératif de poursuivre la maîtrise des dépenses. Des efforts importants seront faits dans tous les domaines comme le prévoit le cadrage budgétaire.**
- **Les dépenses devront être maintenues en dessous de 15 M€.**
- **Cette maîtrise est indispensable pour dégager un autofinancement nécessaire à la maintenance du patrimoine et pour la réalisation des investissements qui seront au PPI.**

## LE BUDGET 2020

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2019	BP 2020 Montants estimatifs
<b>Charges à caractère général</b>	<b>4 343 363</b>	<b>4 200 000</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>8 106 980</b>	<b>8 200 000</b>
<b>Atténuations de produits</b>	<b>11 000</b>	<b>9 500</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 979 517</b>	<b>2 000 000</b>
<b>Charges financières</b>	<b>293 330</b>	<b>320 000</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>60 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>14 794 568</b>	<b>14 759 500</b>

**LE BUDGET 2020**  
**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	BP 2019	BP 2020 Montants estimatifs
<b>Atténuations de charges</b>	<b>80 000</b>	<b>80 000</b>
<b>Produits des services</b>	<b>531 455</b>	<b>500 000</b>
<b>Taxes foncières et d'habitation</b>	<b>5 477 207</b>	<b>5 477 207</b>
<b>Attribution de compensation</b>	<b>6 626 955</b>	<b>6 618 121</b>
<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>729 024</b>	<b>730 000</b>
<b>Dotations, subventions</b>	<b>3 035 349</b>	<b>2 700 000</b>
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>70 530</b>	<b>75 000</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>4 800</b>	<b>4 000</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>30 060</b>	<b>30 000</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>16 585 380</b>	<b>16 214 328</b>



## INVESTISSEMENTS 2016 – 2020

### 2020

- **Le site Desgenétais, inscrit au contrat de pays, a été cédé à Caux Seine Agglo en vue d'une refonte totale et la réalisation d'un pôle des métiers d'arts. La ville par convention avec l'agglomération a achevé l'aménagement de deux salles de sports et de locaux annexes. Ils sont occupés depuis le mois de juin.**
  
- **La ZAC Hôtel de Ville va voir cette année la poursuite de son réaménagement des services publics et leur occupation pour:**
  - **Le Pôle Financier et Relations Humaines fini en juin 2019,**
  - **Le Pôle Social et Administratif au début l'année 2020.**
  - **Les études menées pour la médiathèque par la CVS sont terminées. Pour dégager les espaces nécessaires à sa construction et à un aménagement de parking, la démolition des bâtiments a débuté en cette fin d'année 2019.**
  
- **Une étude pour un aménagement global de la ZAC a été commandée à un cabinet d'architecture. Le projet retenu sera programmé au cours de l'année 2020.**

## INVESTISSEMENTS 2016 – 2020

### 2020

- **Les études pour les nouveaux locaux des Restos du Cœur sont achevées. Un permis de construire a été déposé. Le début des travaux est programmé pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.**
- **La toiture de la salle Tabarly (Pen Duyck 1) devra être reprise en totalité.**
- **L'ORFO et la mise en place de l'OPAH RU partagée sont effectives et seront poursuivies.**
- **La rénovation de l'éclairage public sera menée comme chaque année.**
- **La nouvelle coursive de l'école maternelle Desgenétais est terminée et la réfection de la toiture terrasse est programmée.**

## INVESTISSEMENTS 2016 – 2020

### 2020

- Les anciens ateliers municipaux (place des Lions) seront démolis et l'espace libéré sera aménagé afin de faciliter l'accès au nouveau centre médical.
- Un nouveau bâtiment au centre de loisirs est en cours d'étude et pourra être réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2020.
- Une étude en liaison avec la DRAC devra être lancée pour la réalisation d'une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux sur l'église Saint-Michel.
- Les travaux de préservation de la chapelle Sainte-Anne seront poursuivis.
- Le temple fera l'objet de travaux d'entretien.

## LE BUDGET 2020

### L'investissement:

Le montant des investissements 2020 n'est pas encore totalement arrêté.  
Cependant, les ressources qui les financeront sont ainsi estimées:

<b>F.C.T.V.A. (16,404 % sur CA 2019):</b>	<b>620 000 €</b>
<b>Amendes de police:</b>	<b>70 000 €</b>
<b>Taxe d'aménagement:</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Subventions:</b>	<b>En attente de réponse</b>
<b>Nouvel emprunt:</b>	<b>Variable d'équilibre</b>
<b>Amortissements:</b>	<b>720 000 €</b>